

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1ER AVRIL 2016

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15

Présents : 15 - Votants : 15

Date de convocation : 24 mars 2016

Le premier avril deux mil seize : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : Mrs GUARISE – HYVOZ – CHEVAL - GAILLARD – URBAIN – AUMETTRE – DELPY - CHEDEVILLE – Mmes CHEVAL Martine – LACHAUD - MIRA - BERBESSON – BOISSEAUX– DOLLE – CHATEAURET -

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MIRA

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATION, à l'unanimité :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 février 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

15 voix pour

N°01 – A DECIDE d'engager des négociations concernant l'achat du terrain de Monsieur Patrick SAVIGNAC.

15 voix pour

N° 02 – A DECIDE de reporter à la rentrée 2016/2017 l'annualisation du temps de travail du personnel communal affecté au service scolaire.

15 voix pour

N° 03 – A EMIS un avis favorable à l'échelonnement sur 4 ans au lieu de 3 du soutien financier apporté au projet de projet de restructuration du centre d'incendie et de secours (CiS) du Lardin St Lazare par la commune de Saint Rabier.

Ce soutien financier versé sous la forme d'une subvention d'équipement / fonds de concours sera amorti sur 4 ans soit de 2016 à 2019 pour un montant de 3334€/an.

N° 04 – A ADHERE au service commun de fauchage et débroussaillage de la voirie communale assurée par la Communauté de Communes, formalisé par une convention.

Ce marché a été conclu avec l'entreprise DEBROUSS'ELAG basée à Terrasson-Lavilledieu.

N° 05 – A APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015 du Transport scolaire, **A VOTE** à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Transport scolaire et **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion du trésorier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire n'ayant pas pris part au vote

N° 06 – A DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement du budget Multiple Rural de l'exercice 2015 au compte 1068, pour le financement de la section d'investissement 2016, soit 2 132,76 €.

N° 07 - A APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal du Multiple Rural pour l'exercice 2015, **A VOTE** à l'unanimité le Compte Administratif 2015 du Multiple Rural et **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion du trésorier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le Maire n'ayant pas pris part au vote

N° 08 – A DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement du budget Assainissement de l'exercice 2015 au compte 1068, pour le financement de la section d'investissement 2016, soit 945,67 €.

N° 09 - A APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de l'assainissement pour l'exercice 2015, **A VOTE** à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de l'assainissement et **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion du trésorier .

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Le Maire n'ayant pas pris part au vote

N° 10 – A DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement du budget commune de l'exercice 2015 au compte 1068, pour le financement de la section d'investissement 2016, soit 308 780,69 €.

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

N° 11 - A APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal de l'assainissement pour l'exercice 2015, **A VOTE** à l'unanimité le Compte Administratif 2015 de l'assainissement et **constate** les identités de valeurs avec le compte de gestion du trésorier

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0
Le Maire n'ayant pas pris part au vote

N° 12 – A DECIDE de réglementer le tirage des photocopies réalisées par les associations. Les photocopies faites par les associations seront facturées comme suit :

- * photocopie couler A4 : 0,20 €
- * Photocopie couleur A3 : 0,40 €
- * Photocopie noir et blanc A4 et A3 : gratuite

Les copies seront réalisées uniquement sur fourniture par l'association de son propre papier. Une régie sera à créer pour l'encaissement de ces produits. Point qui sera étudié au prochain Conseil Municipal

N° 13 - A VOTE le budget primitif M14 de la Commune de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

- Dépenses	: 447 895,90 €	- Dépenses	: 597 380,69 €
- Recettes	: 447 895,90 €	- Recettes	: 597 380,69 €

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

N° 14 – A VOTE le budget primitif M43 du Transport scolaire de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 2 300 €
- Recettes : 2 300 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

N° 15 – A VOTE le budget primitif M14 du Multiple Rural de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Section d'investissement

- Dépenses	: 17 212,55 €	- Dépenses	: 12 132,76 €
- Recettes	: 17 212,55 €	- Recettes	: 12 132,76 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

N° 16 – A VOTE le budget primitif M49 de l'Assainissement de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 63 862,26€
- Recettes : 63 862,26 €

Section d'investissement

- Dépenses : 23 549,67 €
- Recettes : 23 549,67 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

N° 17 – A DECIDE d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 de 2 %, à savoir :

Taxe d'habitation : 13,59 %

Taxe foncière sur le bâti : 15,54 %

Taxe foncière sur le non bâti : 78,91 %

CFE : 22,35 %

Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

DIVERS :

Fait en Mairie, le 05 avril 2016
Le Secrétaire de séance